

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1632

présenté par
Mme Clapot et M. Giraud

ARTICLE 14

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression :

Amendement de suppression. L'article 14 restreint trop les droits des proches. Une décision d'aide à mourir doit pouvoir être contestée selon les dispositions de droit commun.